
Consultation publique Réaménagement du secteur Namur-Jean-Talon Ouest

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DES GROUPES COMMUNAUTAIRES DE CDN

Date : Le jeudi 29 octobre 2009
Heure : De 12h à 14h
Lieu : Centre communautaire Côte-des-Neiges / Snowdon, 6767 ch. de la Côte-des-Neiges

Étaient présents :

Office de consultation publique de Montréal

Louise Roy, présidente
Judy Gold, commissaire
Henri Goulet, analyste
Élise Naud, analyste
Jimmy Paquet-Cormier, analyste

Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Nicolas Lavoie, conseiller en aménagement

1. Présences et déroulement de la rencontre

Une vingtaine de représentants de différents groupes communautaires de Côte-des-Neiges ont participé à cette rencontre. Sur demande de la commission, l'invitation avait été lancée par les responsables du Conseil communautaire de Côte-des-Neiges.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), Mme Louise Roy, a d'abord expliqué le mandat de l'Office pour ensuite préciser les objectifs et la démarche de consultation publique sur le projet de réaménagement du secteur Namur—Jean-Talon.

La présentation du plan de réaménagement à l'étude a été assurée par M. Nicolas Lavoie, conseiller en aménagement à l'arrondissement CDN-NDG. Cette présentation est disponible sur le site Web de l'Office de consultation publique de Montréal au document 5.2.2.

2. Préoccupations soulevées

Logements sociaux et logements pour grandes familles

Le logement social et les logements pour répondre aux besoins des grandes familles ont été les thèmes les plus abordés lors de cette rencontre.

Il a été mentionné que le 15 % de logement social prévu par la Stratégie d'inclusion de logement abordable de la Ville de Montréal n'est pas suffisant pour satisfaire aux besoins en logements sociaux du quartier Côte-des-Neiges en raison notamment du faible pourcentage de logement social accessible actuellement dans le quartier. Pour pallier cette situation, il a été proposé d'augmenter à 40 % le pourcentage de logement social pour le secteur à réaménager en considérant que, dans le quartier, 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté.

Il a également été proposé à l'arrondissement de créer une réserve foncière afin de faciliter la réalisation des logements sociaux souhaités et ainsi réduire les problèmes d'achat de terrains par les groupes de ressources techniques (GRT).

Plusieurs représentants des groupes communautaires ont souligné que le chiffre de 5000 personnes pour 3200 logements n'est pas réaliste dans le contexte de Côte-des-Neiges. Le nombre de personnes prévu suggère que la taille des unités ne répondra pas aux besoins des ménages du quartier qui sont souvent composés de cinq, six ou même sept personnes.

Absence de balises

Quelques représentants des groupes communautaires de CDN s'interrogent sur les objectifs poursuivis par l'arrondissement en réaménageant le secteur Namur—Jean-Talon Ouest. Ils se posent des questions sur la clientèle visée et la distribution des densités de population. Ils se demandent quels seront les gains pour la population du secteur.

Ils sont préoccupés par le maintien du lien physique et social du secteur à réaménager avec les secteurs avoisinants et font la suggestion que le maintien de ce lien soit retenu comme une orientation d'aménagement.

Services de proximité

La nécessité de prévoir des équipements sportifs, récréatifs et communautaires a été soulevée à quelques reprises.

Autres

Un intervenant a demandé quels sont les véritables pouvoirs de l'arrondissement afin de mettre en œuvre la vision de réaménagement du secteur proposé puisque ni la Ville de Montréal, ni l'arrondissement ne sont propriétaires de terrains à développer dans le secteur à réaménager.

La protection et l'amélioration du milieu de vie des gens de Mountain Sights ont également fait l'objet de discussion lors de cette rencontre.